



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4492

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la pratique des groupements d'heures dans l'enseignement à partir des contingents d'heures complémentaires. En effet, ces regroupements effectués, dans l'enseignement secondaire, ont permis de réemployer des maîtres auxiliaires, en limitant le nombre d'heures supplémentaires des titulaires. Elle lui demande s'il envisage une mesure similaire dans l'enseignement supérieur au bénéfice des jeunes diplômés de haut niveau.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet de budget 1998 pour l'enseignement supérieur, une priorité marquée a été donnée à la création d'emplois enseignants : 3 000 emplois nouveaux dont 1 800 enseignants-chercheurs. Ces emplois vont permettre d'offrir des débouchés aux jeunes doctorants qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur. Parallèlement, la création de ces emplois s'est accompagnée, au budget 1998, d'une suppression des crédits d'heures complémentaires correspondants.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4492

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3382

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4365